



Départ à l'étranger après un divorce

Par **gloria**, le **30/05/2007** à **16:26**

J'ai divorcé en novembre 2001.
Ma fille est née après le divorce (06.2002), et a été reconnue par son père.
Le juge a entériné un jugement par rapport à la pension alimentaire et les visites depuis 07.2003.
Est-ce j'ai le droit de partir dans un autre pays avec mon enfant (l'autorité parentale est partagée mais c'est moi qui a la garde).
Et que faire si la pension est toujours la même depuis 2003 puisque il ne donne jamais le coût de la vie.
Merci

Par **Christelle_old**, le **31/05/2007** à **04:48**

Bonjour,
Pour le voyage à l'étranger cela dépend de votre intention. Si ce n'est que pour des vacances, il n'y a aucun problème.
Pour la pension, si vous l'estimez insuffisante, vous pouvez vous adresser au juge des affaires familiales pour en demander la majoration. Il y aura alors une audience.